Image not found or type unknown

Quelles sont les specificités du contrat etudiant ?

Par **SAND**, le **08/12/2009** à **14:26**

Bonjour,

J'aimerais savoir si dans le cadre d'un contrat étudiant, il y a une législation particulière. Est ce simplement un contrat à temps partiel ? Si il n'y a que des heures travaillees le dimanche 5 h par dimanche ces heures doivent elles être majorées ou considérées comme un jour normal, puisque les seuls travaillés.
Les études suivies par le salarié doivent apparaitre sur le contrat ?
Quelles sont les specificités du contrat etudiant ?
Merci d'avance
Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés